

**Fonds d'Embellissement Urbain - Convention avec Pascal COUPOT,
sculpteur pour la réalisation d'une statue en hommage aux Frères LUMIERE -
Avenant n° 1**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Conseil Municipal a approuvé lors de la délibération du 12 mai 2003, la commande d'une oeuvre intitulée «l'arroseur arrosé» en hommage aux frères LUMIERE et réalisée par Pascal COUPOT, sculpteur.

Le coût total de l'opération s'élevait alors à 114 926,42 € TTC et se répartissait en deux masses :

- la rétribution du sculpteur soit 75 205,67 € TTC montant ferme et définitif,
- le coût de la fonderie soit 39 720,75 € TTC (devis estimatif du fondeur en date du 4 octobre 2004).

La réalisation de la sculpture avait été différée et son installation sera effective au cours du deuxième semestre 2006.

La fonderie a présenté un devis réactualisé, daté du 11 janvier 2006 qui entraîne une augmentation de 12 841 € portant ainsi le coût total de l'opération à 127 797,42 € TTC, soit 75 205,67 € destinés à la rétribution du sculpteur et 52 591,75 € pour la fonderie.

La dépense sera imputée au chapitre 21.312.2161 projet 2610 code service 49000.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant à la convention portant sur ces nouvelles conditions financières avec Pascal COUPOT.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.